

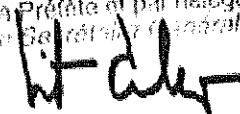
ARTICLE 1er : l'arrêté préfectoral n°080794 du 16 mai 2008 portant nomination des membres de la commission locale d'information et de surveillance de l'installation de stockage de déchets ménagers et assimilés, exploitée par SITA Sud-Ouest sur la commune de Milhac d'Auberoche est modifié comme suit :

3ème collège : associations de protection de l'environnement :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<i>représentant l'association SEPANSO</i>	
Mme Nicole RIOU	M. Michel ANDRE

Le reste demeure sans changement.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Dordogne et le maire de Milhac d'Auberoche, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La préfète,
 Pour la Préfète et par délégation,
 le Secrétaire Général

 Benoist DELAGE

En cas de contestation, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.